

ABONNEMENT

SAUMUR:	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste:	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne.	30
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:
A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 20 AOUT

LE DISCOURS DE M. ROUVIER
Au banquet de l'Hotel Continental

Le banquet annuel de l'Union des fabricants de jouets et du Comptoir d'échantillons des fabricants bijoutiers, joailliers et orfèvres, a eu lieu avant hier soir à l'Hotel Continental.

Les membres de ces deux associations avaient invité à leur banquet MM. Rouvier, président du conseil des ministres; Fallières, ministre de l'intérieur; Dautresme, ministre du commerce et de l'industrie; de Hérédia, ministre des travaux publics; Barbe, ministre de l'agriculture; Spuller, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

M. Dautresme, indisposé, s'était fait excuser, ainsi que MM. Le Royer, président du Sénat; Floquet, président de la Chambre des députés; Lockroy, député, ancien ministre du commerce, etc.

Franchement, bien peu de membres du parlement ont répondu à l'appel des fabricants de polichinelles.

En prévision d'une manifestation annoncée par plusieurs journaux radicaux, des mesures d'ordre exceptionnelles, ainsi que nous l'avons dit, avaient été prises.

M. Rouvier a prononcé le discours que tout le monde attendait.

Il a parlé dans le calme et aucune manifestation bruyante n'est venue contrarier le débit de ses périodes oratoires. Mais au fond de son discours qu'y a-t-il? Rien ou à peu près.

M. le président du conseil, qui se trouvait au milieu de négociants et d'industriels, a gardé dans une grande partie de son discours le langage de l'homme d'affaires. Il a passé en revue les lois commerciales qu'on désire voir prendre place dans notre législation ou dont on souhaite la modification; il a fait entrevoir la possibilité des réformes et des économies sérieuses si... on lui donne

le temps de les réaliser. Tout cela n'est pas neuf. Tous les ministres qui ont précédé M. Rouvier au pouvoir ont apporté des affirmations semblables, qui sont d'ailleurs restées sans effet.

La partie la plus intéressante du discours ministériel devait être assurément la partie politique, celle qui a trait à l'attitude que le cabinet a prise au sein du Parlement en face des fractions de droite et de gauche. Or M. le président du conseil n'a rien dit de nouveau. Personne n'avait du reste le droit de compter qu'il y aurait dans ses paroles quelque chose qui fût en opposition avec le langage qu'il a précédemment tenu.

Cette seconde partie de son discours est la répétition des déclarations qu'il a faites à deux reprises différentes devant la Chambre et qui peuvent se résumer dans ces mots: « Nous ne sommes pas un gouvernement de combat. Nous ne laisserons gouverner avec nous que ceux qui accepteront loyalement la République, quant à ceux qui ne pensent pas comme nous, nous ne chercherons pas à les asservir, nous sommes au pouvoir pour expédier les affaires et pour assurer à tous l'application équitable et impartiale des lois. »

Il y a entre cette formule et la réalité des faits de sérieuses différences et de choquantes contradictions. Si le cabinet Rouvier avait un désir véritable d'inaugurer une politique de pacification et de rapprochement entre tous les Français, il n'eût pas laissé se produire des vexations comme celles dont les catholiques de Poitiers viennent d'être les victimes; il n'eût pas encouragé ni laissé accomplir certaines laïcisations qui ont éveillé, principalement dans les populations du centre et du nord, de légitimes indignations.

Néanmoins M. Rouvier n'a pas obtenu aux injonctions des radicaux qui le sommèrent d'avoir à se prononcer nettement pour ou contre la droite. Il ne l'a pas fait, parce qu'il ne pouvait pas le faire. Ceux-là même qui l'attaquent violemment aujourd'hui dans les feuilles extrêmes le savent au fond tout aussi bien que nous.

Le cabinet actuel ne dépend pas positivement de la minorité conservatrice du Parlement. Il subit surtout les effets d'un courant d'opinion dont nous avons vu les premières manifestations au mois d'octobre 1885 et qui se montre de plus en plus hostile à toutes les entreprises du radicalisme. Voilà pourquoi les hommes du cabinet actuel sont forcés par la nécessité et, au fond, contre leur sentiment intime, d'afficher une modération relative inconnue chez leurs prédécesseurs. C'est l'instinct de la conservation qui le pousse à prôner l'apaisement; ce n'est évidemment pas leur sympathie pour les idées de la minorité.

Tout autre que M. Rouvier serait tenu, s'il occupait sa place, de parler comme lui.

C'est une preuve que la situation est plus forte que les hommes; les conservateurs doivent y voir le présage du triomphe prochain de leur politique.

Les appréciations des feuilles républicaines d'hier matin sur le discours de M. Rouvier varient exactement selon le degré de haine ou de sympathie qu'elles professent à l'endroit du ministère.

Les journaux intransigeants, tels que l'*Intransigeant*, la *Lanterne*, la *Justice*, et les journaux radicaux transigeants tels que le *Radical*, le *Rappel*, le *XIX^e Siècle*, affectent de déclarer que le discours ministériel n'a dissipé aucune équivoque.

D'autre part, les feuilles ministérielles sont non moins unanimes à prodiguer à M. Rouvier leurs applaudissements et leurs félicitations.

La *Paix*, le *Siècle*, l'*Événement* n'ont pas encore apprécié le discours. Ils se bornent à en reproduire le texte accompagné de quelques lignes d'adhésion.

En résumé, tandis que les radicaux se déclarent mécontents, les opportunistes se tiennent pour très satisfaits.

Le *Gaulois* estime que M. Rouvier n'a rien dit de nouveau, et le *Figaro* applaudit à la netteté du langage ministériel.

Ce que, pour notre part, nous voyons de

très net dans le discours du 19 août, c'est la consécration donnée officiellement, solennellement, par le chef du Cabinet à ces deux formules de la politique opportuniste actuelle :

Éliminons la Droite;
Prenons à la Droite ses électeurs.

Et nous nous tenons pour suffisamment édifiés.

Des journaux rapportent qu'à l'issue du banquet, au moment où M. Rouvier sortait de l'Hotel-Continental, une cinquantaine d'individus l'ont accueilli par des sifflets.

Ils ont suivi sa voiture dans la rue Rivoli en continuant à siffler et à pousser des huées.

Les gardiens de la paix ont opéré plusieurs arrestations.

INCOMPATIBILITÉ

L'affaire de la procession de sainte Radegonde à Poitiers inspire à ceux qui la méditent, de bien décourageantes réflexions.

Il devient constant que la République, même sous sa forme la plus modérée, ne saurait jamais vivre d'accord avec la religion chrétienne.

L'incompatibilité est absolue entre les deux, malgré la bonne volonté qu'on peut témoigner de part et d'autre.

Ce qui se passe à Poitiers est tout ce qu'il y a de plus concluant.

Il y avait là un évêque, dont le premier soin, quand il reçut la mitre, fut d'entonner les louanges de la République.

M^{rs} Bellot des Minières devint immédiatement l'évêque idéal pour le parti républicain (l'archevêque de Bordeaux, M^{rs} Guibert, n'était pas encore connu).

Et nous entendions, de toutes parts, cette phrase désormais stéréotypée, désormais la même, chaque fois qu'un évêque à le malheur de manquer à ses devoirs et de plaire au parti républicain: « Ah! si tous les évêques étaient semblables à celui-là, nous

16 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

VAL-RÉGIS LA GRANDE

Par Claire DE CHANDENEUX

M^{lle} de Val-Régis avait revêtu une toilette noire, assez prétentieuse, qui avait du moins l'avantage de dissimuler son embonpoint envahissant. Elle eût certainement préféré des couleurs plus gaies; mais elle s'était souvenue en temps utile qu'elle était... ou devait être... en deuil du comte Hercule. Cette concession qu'elle n'eût point faite la veille, ne lui avait arraché qu'un léger soupir.

— Je veux garder toutes les convenances, c'était-elle dit en agrafant un collier de jais sur sa robe de soie.

Son entrée dans la serre fut majestueuse au premier chef. On eût dit une grande dame du moyen-âge daignant condescendre à se montrer à ses vassaux. Ses yeux brillèrent d'un vif éclat, ses lèvres essayaient de s'adoucir dans un sourire, sa taille s'était redressée et sa main blanche s'étendit dans un geste de bienvenue. Elle était encore belle, de cette beauté d'automne qui conserve aux femmes et aux fruits leurs dernières séductions.

Le salut d'Edmond de Val-Régis fut un chef-d'œuvre, chef-d'œuvre non prémédité, du reste, où se mêlaient le respect, l'admiration et la bonne grâce.

M^{lle} Aure, du premier coup d'œil, ne put se garder d'une impression tout à fait favorable. En quelques heures, son esprit avait subi les assauts les plus variés et exécuté les fluctuations les plus inattendues. La colère, la curiosité, l'intérêt avaient tour à tour absorbé toutes ses facultés. La colère semblait déjà loin; la curiosité demandait à se satisfaire; l'intérêt naissait visiblement. Comme une reine qui donne audience, elle s'assit, fit signe à Edmond de reprendre sa place, et dit d'une voix grave :

— Vous venez demander la paix, mon cousin?

Marguerite rougit de joie: « Mon cousin!... »

— Voilà un mot dont je veux vous remercier tout d'abord, ma cousine, répondit Edmond avec un accent pénétré.

M^{lle} Aure parut satisfaite.

— J'ai vu votre messenger, reprit-elle avec plus de bienveillance encore; un notaire aimable et correct qui sait parler affaires en homme du monde.

— Je suis heureux qu'il ait su vous présenter, de façon à ne vous point déplaire, le délicat objet de sa mission.

— Ne me point déplaire serait trop dire. Songez, mon cousin, qu'après la formidable lutte que j'ai

soutenue si longtemps, rien ne peut me paraître plus extraordinaire que le moyen que vous prenez pour la faire cesser.

— Que ne puis-je vous le faire paraître aussi simple qu'il me paraît désirable!

M^{lle} Aure eut un petit geste scandalisé.

— Nous sommes encore loin d'un accord, dit-elle vivement; toutefois, je consens à ne pas repousser vos prétentions sans les discuter... avec votre mandataire.

— Mes vœux de conciliation sont si ardents!... Je les peignais tout à l'heure à ma cousine... dit le jeune homme avec feu, en regardant Marguerite.

M^{lle} Aure ne l'avait pas encore aperçue. Uniquement préoccupée de son entrée théâtrale, de sa dignité et des convenances que toute cette histoire malménait un peu, elle avait totalement oublié sa sœur. Ses sourcils se froncèrent légèrement, car il lui parut peu séant que cette « petite fille » eût assisté aux débuts d'un entretien si personnel et d'où pouvaient découler des conséquences si importantes.

— Vous êtes là, Marguerite, fit-elle avec sécheresse; je vous supposais rentrée dans votre appartement. Allez y attendre le déjeuner, mon enfant.

Marguerite se leva sans répondre et sortit avec sa docilité ordinaire, suivie du regard peiné d'Edmond.

Les yeux de M^{lle} de Val-Régis aperçurent la

table servie, dont les rafraîchissements intacts indiquaient qu'on ne s'en était pas même encore approché.

— Quoi! cette petite fille n'a pas su, au moins, vous offrir un fruit, un peu de crème? Je suis désolée de cet oubli et je vous prie d'accepter...

— M^{lle} grâce, ma cousine...

— Ce raisin doré?... c'est une rareté dans nos pays froids.

— Il me séduirait sans doute, si la fatigue... l'émotion... le plaisir que j'éprouve à entrer en ami dans cette maison dont je redoutais un peu l'accueil...

— Comment, mon cousin!... vous éprouvez?... fit la vieille fille avec un léger attendrissement.

— Pardonnez, reprit-il; c'est que j'ai été bien isolé jusqu'ici... Je n'ai jamais connu ma mère; tous les miens ont disparu depuis longtemps. Vous savez le deuil que je porte!... A Val-Régis est toute ma famille désormais!...

Chaque parole du jeune homme offrait un mélange de déférence, de sentiment et d'abandon dont M^{lle} Aure se sentait singulièrement pénétrée.

— C'est ce qui m'amène, à la fois confiant et inquiet, vers vous, ma cousine, qui pouvez... qui êtes l'arbitre de ma nouvelle existence.

Un flot de pourpre colora le visage de M^{lle} de Val-Régis.

— Oh! nous n'en sommes pas encore là! dit-

« pourrions vivre en bonne harmonie avec le clergé catholique ! »
 Eh! bien, non, ce n'est pas vrai!
 Et il n'est pas un seul évêque, jusqu'à présent, qui n'ait été réduit à confesser son illusion et à rentrer dans le rang, après avoir subi déboire sur déboire.

M^r Bellot des Minières en est le plus éclatant exemple.

La procession de sainte Radegonde était une des plus anciennes fêtes traditionnelles de la France chrétienne; jamais, depuis des siècles, personne ne s'était avisé d'en troubler le doux et réconfortant éclat.

C'était une fête de famille pour le département de la Vienne, et sainte Radegonde était à Poitiers une véritable gloire locale, comme Jeanne d'Arc à Orléans ou Jeanne Hachette à Beauvais.

Celle fête, de plus, attirait un nombre considérable d'étrangers, et la pompe avec laquelle on se disposait à la célébrer ces temps-ci, promettait une affluence considérable de visiteurs.

Donc, à tous les points de vue, au point de vue religieux, au point de vue de la prospérité départementale, la procession de sainte Radegonde s'offrait comme une question qui devait rallier toutes les bonnes volontés.

Or, il se trouve un maire abroti par la haine religieuse, qui prend un arrêté d'interdiction.

Et le préfet approuve l'arrêté, sans que le ministre des cultes ait la pensée de rappeler le préfet au respect des idées de la population.

Car, il ne faut pas l'oublier, le département de la Vienne est un département conservateur, représenté par une députation conservatrice, et si le gouvernement républicain avait le souci de la loi des majorités, il n'eût pas permis à la minorité des libres-penseurs de la Vienne d'opprimer dans leurs croyances la majorité des catholiques de ce département.

Ajoutons que M. Spuller, qui a le portefeuille des cultes, est, sans conteste, de tous les ministres qui se sont succédés depuis des années, le plus conciliant, le plus libéral, le plus favorable aux catholiques.

Et c'est dans de pareilles conditions, c'est-à-dire les plus favorables, avec un ministre bienveillant, d'une part, avec un évêque rallié ouvertement à la République, d'autre part, que le conflit a éclaté!

Certes, l'empêchement mis par l'administration républicaine à la procession de Poitiers est une chose éminemment regrettable, mais c'est surtout un enseignement.

On y verra que les catholiques, malgré leur bonne volonté, ne peuvent guère compter sur le gouvernement républicain dont les chefs n'osent résister aux passions qui s'agitent dans les bas fonds, et on constatera, une fois de plus, que l'esprit révolutionnaire ne saurait s'accorder avec l'esprit chrétien.

L'un doit détruire l'autre.

Et sachant que le premier est celui des hommes, tandis que le second est celui de

elle avec une vivacité qui ressemblait à de l'effroi.

Il n'y avait pourtant, dans cet effroi même, rien qui pût causer de l'inquiétude au jeune homme. Tout au contraire, la mansuétude inespérée dont il était l'objet donnait un nouvel aliment à son rêve.

A ce moment on entendit dans la cour la voix grondante de M^r Alain Krémelonnet, qui couvrait par instant le timbre brutal du cocher de louage. Les prétentions de ce dernier devaient être bien exorbitantes pour que le notaire apportât une telle énergie à les repousser. Les deux interlocuteurs du salon regardèrent.

— Allez au secours de votre ami, mon cousin, dit M^r Aure en souriant; je regrette que ce postillon lui donne une si fâcheuse opinion de nos mœurs locales.

Edmond, qui désirait en finir, profita du congé, en s'exécutant, et courut dans la grande cour où Flamand et Breton s'entêtaient à qui mieux mieux.

Le voiturier qui avait amené les voyageurs de Sein-Omar à Raecquinghem demandait un louis de plus que le prix convenu. Le notaire refusait absolument. A peine Edmond eut-il compris le motif de l'altercation qu'une pièce d'or tomba aux pieds du voiturier. Celui-ci la ramassa sans daigner même remercier, et, ressemblant aussitôt les rôles de son cheval, partit sans mot dire.

(A suivre.)

Dieu, nous nous permettons d'être parfaitement rassuré quant au résultat.

(L'Autorité.) PAUL DE CASSAGNAC.

LES LAMENTATIONS DE M^{me} GREVY

Voici la dernière chanson que la jeunesse parisienne colporte dans les petits cénacles.

Cela s'appelle : *Les lamentations de M^{me} Grévy et c'est signé Mac-Nab.*

Mon ami, vous m'affligez
 Rapport à notre budget.
 Vous dépensez trop d'argent,
 Souvenez-vous-en.

Moi, je vous dis sans détours,
 Ça n'a peut pas durer toujours.

On dit que l'autre matin
 Vous avez pris un sapin.
 Malheureux ! ça fait deux francs,
 Souvenez-vous-en.

Ce sont là des frais bien lourds;
 Ça n'a peut pas durer toujours.

Au billard, prodigieux époux,
 Vous perdez quinze sous !
 C'est pas en carambolant,
 Souvenez-vous-en.

On assure ses vieux jours.
 Ça n'a peut pas durer toujours !

Le locataire du premier
 A-t-il payé son loyer ?
 Il faut, sans ménagement,
 Souvenez-vous-en.

Aux huissiers avoir recours;
 Ça n'a peut pas durer toujours !

Vous augmentez sans raison
 Le train de votre maison;
 Au dîner, au lieu de foin,
 Souvenez-vous-en.

On nous sert des petits fours;
 Ça n'a peut pas durer toujours..

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 19 août.

Marché très ferme, la spéculation continue ses achats : 3 0/0, 84 70; 4 1/2 0/0, 108 45.

La cote des obligations nouvelles foncières et communales à lots du Crédit Foncier se tient très ferme. Les communales 1879 font 484, les foncières 1879 sont à 482, les communales libérées 1880 se négocient à 471.50, les non libérées à 467.50. Ce marché se ressent des meilleures dispositions qui se manifestent depuis quelques jours. Action 1.333.

La Société Générale est bien tenue à 455. Les bénéfices des sept premiers mois de 1887 s'élèvent à 2.110.000 fr., tous frais généraux déduits.

La Banque d'Escompte s'est avancée à 468.75. Les achats du comptant ont eu beaucoup d'activité.

Les Dépôts et Comptes Courants se tiennent à 600. Les demandes sont toujours très difficilement servies car le titre ne se présente que très rarement sur le marché.

Le 25 août prochain s'ouvrira à la Caisse des Reports l'émission des 12,000 actions de la Compagnie Française des mines d'or de Hongrie. Les versements sont ainsi répartis : 100 fr. en souscrivant; 150 fr. à la répartition; 150 fr. au 31 octobre 1887, et 100 fr. au 31 janvier 1888. On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

La Compagnie d'assurances l'Aigle-Vie est dans une situation très prospère. Le bilan du dernier exercice qui vient d'être publié accuse d'incessants progrès. Le compte de profits et pertes se solde par un excédent de 183.784 fr.

Les Polices spéciales A B de l'Assurance Financière garanties par des créances sur l'Etat, constituent un des placements les plus attrayants pour la petite épargne.

Le Panama fait preuve de fermeté à 365 quoique la spéculation continue ses attaques aussi violentes qu'inutiles du reste.

Nos chemins de fer sont en reprise. Les obligations sont à leurs meilleurs cours.

Nouvelles militaires.

LES SAINT-CYRIENS AU CAMP DE CHALONS

Le bataillon et l'escadron de Saint-Cyr font l'admiration de toutes les troupes du camp de Châlons par la régularité et l'ensemble de leurs mouvements. Des officiers de toutes armes assistent à chacune de leurs manœuvres et n'ont que des éloges à leur adresser.

Le 13 août, le bataillon et l'escadron ont attaqué une batterie d'artillerie soutenue par une compagnie tirée de l'effectif du bataillon. Le général Lavocat, le major de la garnison de Reims, le colonel Lebel et plusieurs officiers, actuellement au camp, assistaient à la manœuvre que surveillait le général Tramond. Cette manœuvre a été admirablement exécutée. L'infanterie repoussa les soutiens et chassa l'artillerie de ses positions; cette dernière effectua sa re-

traite et fut chargée de flanc par la cavalerie échelonnée par pelotons. La victoire resta à Saint-Cyr. « Curieuse coïncidence, dit le Soleil, le bataillon se trouvait sur les positions qui étaient occupées, il y a 17 ans, presque à pareille époque, par les troupes du maréchal de Mac-Mahon se dirigeant sur Stenay. N'est-ce pas un heureux présage pour l'avenir que de voir l'élite de l'armée, le 4^e bataillon de France, plein de jeunesse et d'ardeur, sur ce même plateau de Reims où nos malheureuses troupes de 1870 attendaient la défaite. »

Lundi dernier, le général Tramond a passé l'Ecole en revue sous les yeux de tous les officiers du camp. Le bataillon a défilé au pas gymnastique par bataillons en masse l'escadron au pas, puis au trot.

Cette semaine est employée à des exercices de feu de guerre à toutes les distances et à des tirs comparés avec le nouveau fusil de 8 millimètres et le fusil modèle 1874. Il y aura aussi une attaque et une défense de positions, puis des marches, des services de nuit, des études d'ouvrages de fortifications. L'Ecole visitera également une tour de cuirassée que l'on construit au milieu du camp et sur laquelle on doit essayer les nouveaux projectiles à la mélinite dont les effets sont si terribles.

Le général Ferron se propose, dit-on, de venir visiter le camp. Il assistera en même temps aux manœuvres de dix-huit batteries d'artillerie sur le pied de guerre. Ces manœuvres doivent se prolonger jusqu'au milieu de la semaine prochaine, puis les troupes rejoindront leurs différentes garnisons.

OFFICIERS DE RÉSERVE

Divers journaux ont parlé d'une décision du ministre de la guerre relative à la convocation des officiers de réserve en 1887.

Aux termes de cette information, les lieutenants de réserve des corps de France appelés en 1887 doivent être convoqués à la portion principale de leurs corps, en même temps que les réservistes exercés et pour le même temps, c'est-à-dire pour vingt et un jours.

Les majors et capitaines de réserve des corps de France et d'Algérie doivent être appelés au dépôt de leurs corps en même temps que les réservistes non exercés et pour vingt-huit jours.

Ces renseignements sont exacts, mais ils ne s'appliquent qu'aux officiers d'infanterie.

Il n'est rien changé aux dispositions usuelles de l'appel des officiers de réserve des autres armes.

L'ESSAI DE MOBILISATION

On lit dans le Journal des Débats :

« Nous croyons savoir que l'expérience de mobilisation aura lieu au plus tard le 4^e septembre, ou dans les derniers jours du mois d'août. Les réservistes étant appelés le 1^e septembre, la mobilisation ne saurait être retardée au-delà de cette date. »

Quant au corps d'armée désigné par M. le ministre de la guerre, il ne sera officiellement annoncé que la veille de la mise à exécution. Le secret doit être gardé jusqu'à ce moment. Mais les ordres d'appel individuels qui seront envoyés par les commandants de recrutement aux réservistes qui ne résident pas dans la région de leur corps d'armée, permettront sans doute de connaître cinq jours à l'avance la région désignée. Tout ce que l'on peut dire aujourd'hui, c'est que l'expérience se fera probablement dans un corps d'armée du centre de la France. »

LA 23^e DIVISION MILITAIRE

Le ministre de la guerre a décidé le transfert du quartier général de la 23^e division d'infanterie de Limoges à Angoulême.

Cette mesure est nécessitée par l'importance de la garnison d'Angoulême et la présence dans cette ville de deux généraux du même grade, commandant l'un la brigade d'infanterie, l'autre la brigade d'artillerie, présence qui peut créer une dualité fâcheuse dans l'exercice des fonctions de commandant d'armes et de commandant du territoire.

Ce déplacement ne vise du reste que le groupe très peu nombreux de l'état-major de la 23^e division. Aucune troupe n'est enlevée à la garnison de Limoges.

Voici la lettre que le ministre de la guerre a adressée à M^{me} Je Sonis :

« Madame,
 » L'armée et le pays viennent de faire une perte irréparable et je m'associe à votre douleur en rendant hommage à une grande mémoire. Personne n'oubliera la conduite héroïque du général de Sonis qui, tombé sanglant sur le champ de bataille de Patay, n'avait qu'une préoccupation, le sort des troupes qu'il conduisait au combat.

« Les blessures profondes reçues en défendant la France ont amené sa mort prématurée en enlevant à l'armée un de ses chefs les plus estimés et au ministre de la guerre un de ses plus vaillants lieutenants.

« Veuillez agréer, Madame, avec l'expression de tous mes regrets, l'hommage de mon profond respect.

» Signé : FERRON. »

LA DISTRIBUTION DES DRAPEAUX AUX NOUVEAUX RÉGIMENTS

Le journal Paris dit que l'Allemagne a choisi l'anniversaire du 18 août pour distribuer les drapeaux aux nouveaux régiments d'infanterie, créés en vertu du septennat.

Une manifestation de cette nature demande une réponse du même genre.

Nous venons de créer de nouveaux régiments qui seront formés complètement le 1^e octobre. Cette date est l'anniversaire des batailles d'Iéna et d'Auerstedt qui, en un seul jour, anéantirent l'armée prussienne.

Choisissons le 14 octobre pour la distribution des drapeaux à nos 18 nouveaux régiments d'infanterie, et des étendards à nos 4 nouveaux régiments de cavalerie.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les Missions militaires étrangères A SAUMUR

Voici la nomenclature des officiers supérieurs et généraux comprenant les missions militaires des puissances étrangères, lesquelles séjourneront à Saumur et logeront chez l'habitant, comme nous l'avons dit hier, du 15 au 19 septembre prochain :

Angleterre : 1 général major, 2 colonels, 1 major.

Allemagne : 1 major, 1 capitaine.

Autriche-Hongrie : 1 feld-maréchal-lieutenant (personnage le plus important de la mission), 4 colonel, 4 lieutenant-colonel, 4 chef d'escadrons.

Russie : 1 général major.

Italie : 4 général major, 4 lieutenant-colonel, 4 major, 4 lieutenant aide-de-camp.

Espagne : 1 commandant, 2 capitaines.

Turquie : 1 pacha (général de brigade), 1 bey (lieutenant-colonel), 1 bey (major).

Hollande : 1 major, 1 capitaine.

Suède et Norvège : 1 colonel (attaché militaire), 1 autre colonel, 1 capitaine.

Danemark : 1 colonel, 1 capitaine.

Suisse : 1 colonel, 1 major.

Portugal : 1 colonel.

Roumanie : 1 capitaine.

Serbie : 2 majors.

Etats-Unis : 1 général major, 1 lieutenant-colonel.

Japon : 3 capitaines (peut-être le fils de l'Empereur).

Colombie : 1 général.

République-Argentine : 1 lieutenant.

Pérou : 1 colonel.

Bolivie : 1 commandant.

LIBÉRATION DE LA CLASSE

Pour le renvoi dans leurs foyers des hommes de la classe 1882, et des hommes de la deuxième portion de la classe 1885, le ministre de la guerre a décidé que les militaires libérables du service actif d'ici au 30 juin 1888 (classe 1882) et engagés volontaires, et les jeunes soldats de la deuxième portion de la classe 1885 seront renvoyés dans leurs foyers aux dates ci-après :

1^o Au fur et à mesure de l'achèvement des manœuvres pour les hommes des corps de France et d'Algérie qui font des manœuvres.

2^o Le 20 septembre pour les hommes des corps de l'intérieur qui ne font pas de manœuvres.

3. Le 15 octobre pour les hommes des corps d'Algérie et de Tunisie qui ne font pas de manœuvres, sauf pour les hommes des corps de cavalerie d'Algérie, qui seront renvoyés le 16 septembre.

Les militaires n'appartenant pas à des corps ou fractions de corps, en Afrique ou au Tonkin, qui sont en ce moment en congé ou en permission en France, seront immédiatement maintenus dans leurs foyers.

LES CONSEILS DE REVISION

Le ministre de la guerre vient d'adresser une circulaire aux préfets pour les informer que les conseils de revision se réuniront du 5 au 10 septembre afin de statuer sur des demandes de sursis d'appel et de dispense à titre de soutien de famille.

Il résulte d'une décision de la section du contentieux du Conseil d'État, qu'un jeune homme compris dans le contingent et déclaré bon pour le service, mais qui est décédé avant d'avoir quitté ses foyers, où il avait été maintenu en sursis de départ, ne saurait être considéré comme mort en activité de service.

Il soit de là, conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi du 27 juillet 1878, que sa mort ne confère pas à son frère la dispense du service en temps de paix.

DOUBLE ACCIDENT

M. de Busnel, commis principal des postes et capitaine des télégraphistes, est tombé de cheval lundi sur la route d'Allennes et si malheureusement que l'ardillon de l'étrivière lui est rentré dans la jambe au-dessus du genou.

Il a été ramené en voiture et transporté à l'hôpital.

Mardi, M. Poggi, receveur des postes, étant allé faire une visite à M. de Busnel à l'hôpital, a glissé sur le parquet et s'est cassé le bras. Les médecins ont aussitôt opéré la réduction.

La nommé Lachaise, dont nous avons annoncé l'arrestation à la suite d'un vol commis dans la maison de M. Lamy, a été transféré hier matin à la prison d'Angers en vertu d'un mandat d'amener décerné par le parquet de cette ville, pour répondre à d'autres vols dont il est inculpé. Cet individu devait faire partie de la bande qui a commis une série de vols dans notre département.

DISTRÉ. — Hier, vers deux heures, le feu s'est déclaré dans un bois taillis, commune de Distré, sur le bord de la grande route de Montreuil-Bellay.

Grâce à la promptitude des secours arrivés dès le premier signal, le feu, promptement circonscrit, n'a ravagé que dix ares environ appartenant à M. Sèvre, de Distré.

La direction du vent faisait craindre que cet incendie ne se propagât et n'envahît des taillis plus âgés.

On suppose que ce feu a pu être allumé par quelque fumeur qui aura jeté son allumette enflammée sur le bord du fossé couvert d'herbes sèches.

COMMUNE DE GENNES

L'Assemblée dite de la Saint-Louis aura lieu à Gennes dimanche 28 août.

Il y aura jeux divers de 2 heures à 4 heures.

Feu d'artifice, illumination et retraite aux flambeaux.

Des places seront réservées aux marchands étalagistes.

VERNANTES. — Le 41 août dernier, un chien atteint de la rage parcourait les rues de Vernantes et tout le monde fuyait devant lui, lorsque le brigadier de gendarmerie Thomas se mit à sa poursuite, mais inutilement.

Le chien allait disparaître; le brigadier eut alors l'idée d'organiser une battue en règle et, aidé de plusieurs habitants de la commune, il chercha à cerner l'animal.

Il réussit, et quelques instants après, au moment où le chien passait près de lui, il put lui décharger sa carabine dans la tête, et le tuer raide.

Malheureusement, dans cette chasse au chien enragé, le gendarme Corbia s'est luxé le pied.

74 BACHELIERS

C'est la part qui revient cette année, pour la seule session de juillet, à quatre établissements ecclésiastiques du diocèse, savoir : le Petit-Séminaire Mongazon, le Petit-Séminaire de Baupréau, l'Externat Saint-Maurille et le collège de Combrée. Ces quatre maisons comptent environ 850 élèves.

CHINON. — Le Conseil municipal de Chinon, dans sa dernière séance, a pris une délibération aux termes de laquelle il s'est engagé à voter une somme de 350,000 fr., pour la construction d'une caserne, si l'autorité militaire consentait à donner à la ville une garnison.

Le Conseil municipal de Chinon avait antérieurement fait offre d'une somme importante pour obtenir une école d'enfants de troupes.

TOURS.

Concerts populaires. — M. Étéssé, l'excellent artiste que nous avons eu l'occasion d'applaudir plusieurs fois, dit le *Journal de l'Indre-et-Loire*, vient d'avoir une excellente idée.

Avec le concours des meilleurs artistes de Tours et du département, il va tenter d'inaugurer dans cette ville des *Concerts populaires*, dans le genre de ceux donnés à Angers par l'Association artistique.

Nous croyons savoir que M. Jimenez, le célèbre violoncelliste tourangeau, fera partie de cette Société.

Un Comédien décoré

Nous avons annoncé dernièrement que le ruban rouge venait de consacrer et clôturer la laborieuse carrière dramatique du vieux tragédien Maubant.

Oui, de même que ses illustres collègues Samson, Régner, Got et Delaunay, Maubant a été fait à son tour chevalier de la Légion d'Honneur.

A ce sujet, disons que l'éminent sociétaire de la Comédie-Française n'est venu qu'une seule fois se faire applaudir au théâtre de Saumur, le 15 mai 1879, dans *Louis XI*.

Sous le titre : MAUBANT INTIME, le *Figaro* a publié récemment un long article (signé *Henri Bryois*) sur l'homme privé que bien peu connaissent; car, à l'encontre de certaines personnalités tapageuses du théâtre, Maubant vit pour lui et non pour les autres, retiré, modeste, ennemi de la réclame et de ses révélations.

Reproduisons seulement cet extrait de l'article du *Figaro*:

« Maubant possède à Asnières, rue de Bécon, une jolie maison blanche à volets verts, qui domine la Seine et embrasse tout Paris. Sur le devant, un grand jardin tout en pente, planté de fusains, de cerisiers, d'arbres de toute sorte, avec une large allée du milieu qui conduit au person. »

La maison n'a rien de particulier à signaler, avec la disposition ordinaire des pièces. C'est la confortable habitation de la campagne, à dix minutes de Paris.

M^{lle} Geneviève en fait la joie et la gaieté. Elle est l'enfant choyée, aux petits caprices toujours satisfaits. Fille d'artistes, elle est artiste elle-même, musicienne et peintre. Chose bizarre, elle a une sainte horreur du théâtre.

Grande, élancée, la taille svelte de dix-sept ans, la tête originale, expressive, M^{lle} Geneviève eût pu suivre avec éclat la carrière de sa mère.

On se souvient encore de M^{lle} Karoly, qui créa si brillamment *lady Macbeth*, à l'Odéon, dans la tragédie de Jules Lacroix, et attira tout Paris au théâtre de la rive gauche.

Devenue M^{me} Maubant, elle a renoncé au théâtre, et s'est consacrée à l'éducation de sa fille.

Tel est cet intérieur charmant, où la vie est simple, heureuse. »

Nous lisons dernièrement, dans la revue des théâtres d'un grand journal de Paris, les lignes suivantes :

M. Georges d'Heylli vient de publier, chez Dentu, une nouvelle édition de son *Dictionnaire des pseudonymes*. On y trouve de

bien intéressantes révélations biographiques anecdotiques et autres sur toutes les personnalités artistiques et littéraires de ce temps. Les gens de théâtre y occupent une très grande place, et elle n'est ni la moins importante, ni la moins piquante du livre.

Nous ne pouvons analyser ici un tel ouvrage, qui renferme plus de 6,000 noms dans ses 600 pages. Nous nous bornerons à y relever un fait assez curieux et ignoré de beaucoup de gens sans doute.

Il y a bientôt vingt-sept ans, débutait à l'Odéon, le 9 septembre 1860, une tragédie que l'affiche appelait *Karoly* et qui obtint, pendant plusieurs années, un si vif succès que, huit ans plus tard, en 1868, la Comédie-Française lui offrit un début, qui eut lieu le 8 septembre de cette dernière année, dans l'*Emilie de Cinna*. Or, cette tragédie, dont le succès fut si grand à l'Odéon, mais moindre au Théâtre-Français, où elle ne put rester, était élève de Maubant; cette tragédienne se nommait, en réalité, Caroline Duveau; elle était née vers 1840 (à Saumur), et après avoir été l'élève de l'excellent sociétaire, elle en est devenue la femme. M^{lle} Karoly est, en effet, depuis plus de vingt ans, M^{me} Polydore Maubant; une fille est née de cette union. »

Cette note contient des erreurs que pourrions reconnaître bien des compatriotes de l'ex-tragédienne, notamment l'année de sa naissance et celle de ses débuts à la Comédie-Française; mais étant, dit-on, toujours jeune, il n'est pas étonnant que les biographes aient pu se méprendre sur l'âge de M^{me} Maubant.

FAITS DIVERS

PRANZINI. — L'heure de l'expiation approche.

Il paraît que le rapport sur le recours en grâce de Pranzini, soumis au Président de la République, conclut au rejet de la grâce.

Ce rapport a été expédié, mercredi soir, à Mont sous-Vaudrey; et, comme M. Grévy est disposé, dit-on, à laisser la justice suivre son cours, ce n'est plus maintenant pour le condamné qu'une question d'heures, le temps nécessaire pour le retour au parquet de son dossier; et, d'un moment à l'autre, le procureur général peut donner l'ordre de son exécution.

UN HABILÉ ESCAMOTEUR

En Pologne, il est d'usage, dans les riches familles juives, de recevoir à sa table, à certains jours de l'année, des coreligionnaires pauvres.

Un banquier de Vilna avait ainsi à dîner deux mendiants juifs de la ville.

Chez les juifs polonais, le luxe de la maison est parfois inouï.

L'un des invités pauvres qui surveillait son camarade, s'aperçoit qu'il vient de faire disparaître dans ses bottes, à la fin du dîner, un magnifique couvert d'argent.

Cela le gênait fortement, car c'était précisément ce qu'il avait l'intention de faire.

Tout à coup, une inspiration de génie lui traverse l'esprit.

Au moment où l'on va quitter la table, il prend la parole :

— Monsieur et madame, dit-il en s'adressant au maître et à la maîtresse de la maison, permettez-moi, pour vous remercier, de faire un petit tour d'escamotage qui amusera la société.

— Très bien ! font les convives.
— Vous voyez ce couvert d'argent. Je le place bien, là, devant vous, dans mes bottes. Vous l'avez bien remarqué, n'est-ce pas ?

— Oui !
— Eh ! bien, Schouml ! Schouml ! P'est !

Et il fait avec le bras un geste rapide.

— Le couvert est passé dans les bottes de monsieur ! Vérifiez la chose.

Et les invités se précipitent et trouvent l'autre couvert dans les bottes du camarade.

Après les applaudissements, le bon apôtre salua... et file.

DESTRUCTION DES PUNAISES

On fait infuser pendant dix minutes, dans de l'eau très chaude, des feuilles d'absinthe, puis on badigeonne avec cette eau, et à l'aide d'un pinceau, les lits, boiseries et parois habitées. L'effet du traitement est pres-

que immédiat et deux ou trois applications suffisent pour obtenir le résultat désiré.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an 10 fr. — Départements . . . 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 août :

TEXTE. — Un Voyage inédit en Hollande (1742). — Le Héron blanc, par M^{me} Sarah Jewet. — Le Menestrel, par Ch. — Deux souvenirs, par M. Edouard Charton. — Le Sismographe enregistreur, par M. E. Lefebvre. — Le Jubé de la Madeleine de Troyes, par M. Henri de Corzon. — Le Plomb, par M. Ch.-E. Guignot. — La Tour de Capelle, par M. G. L. — Le Cimetière juif, à Prague, par M. C.

GRAVURES. — Marchand de poissons, à Rotterdam. — Bas-relief de Langres. — Le Menuet. — Diagramme tracé par un sismographe enregistreur. — Le Jubé de l'église de la Madeleine de Troyes. — La Tour de Capelle. — Un Coin du cimetière juif, à Prague.

BOURSE DE PARIS DU 19 AOUT 1887.

Rente 3 0/0	81 67
Rente 3 0/0 amortissable	84 45
Rente 4 1/2	105 70
Rente 4 1/2 (nouvelle)	108 45
Obligations du Trésor	508 »»

COMPAGNIE FRANÇAISE

DES

Mines d'Or de Hongrie

Capital social : 6,000,000 fr.

SOUSCRIPTION PUBLIQUE

à 12,000 Actions de 500 Francs

VERSEMENTS :

EN SOUSCRIVANT	100 FR.
A LA RÉPARTITION	150
AU 31 OCTOBRE 1887	150
AU 31 JANVIER 1888	100
TOTAL	500 FR.

La C^{ie} Française des Mines d'Or de Hongrie a pour but d'exploiter les gisements aurifères du district de Kapnik et d'établir des usines et des moulins pour le broyage du minerai d'or. Il ne s'agit pas de rechercher des filons, ils sont déjà découverts et leur richesse donne une moyenne de 30 grammes soit 100 fr. par tonne de minerai.

Dès la première année d'exploitation, les rapports des ingénieurs font prévoir un bénéfice d'environ 20 0/0, qui doit aller chaque année en augmentant.

Les gisements aurifères de Hongrie sont très connus. Les concessions de la Compagnie sont limitrophes des gisements exploités directement par le Gouvernement hongrois, et qui donnent chaque année des bénéfices très considérables.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

LE JEUDI 25 AOUT 1887

À PARIS

À LA CAISSE DES REPORTS

59, rue de Richelieu

On peut souscrire dès maintenant par correspondance.

Les formalités seront remplies pour l'admission à la Cote.

ENVOI GRATUIT ET

franco à toute personne qui en fait la demande, d'une brochure de 150 pages, avec gravures et attestations de Malades guéris, sur le traitement sans opération des Tumeurs et Cancers des Seins et de tout le Corps. — Affections utérines. — Hémmorrhoides. — Fistules. S'adresser à l'*Institut Médical*, ABER, 11, rue de Châteaudun, Paris. Consult. de nuit à 8 heures.

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est
L'ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et calmant instantanément la SOIF. Excellent aussi pour la toilette. — 47 ans de succès, 44 récompenses. Dépôt partout.

REFUSER LES IMITATIONS

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n° 42, et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

VENTE

EN SIX LOTS, DE

Biens de Mineurs

Consistant en :

MAISONS D'HABITATION

Terres et Vignes

Situées communes de Louerre et d'Ambillou.

L'ADJUDICATION aura lieu par le ministère de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, en la salle de la mairie de Louerre, le dimanche 18 septembre 1887, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement sur requête du Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-trois juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, homologuant deux délibérations du conseil de famille des mineurs Auguste et Angèle Albert, et de la mineure Charlotte-Marie-Augustine Bardou, prises sous la présidence de M. le juge de paix de Gennes, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistrées ; Aux requêtes, poursuites et diligence de :

1^o M^{me} Marie Saudubray, veuve du sieur Auguste Albert, sans profession, demeurant à Louerre,

« Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de ses deux enfants mineurs, Auguste et Angèle » ;

2^o M. Charles Bardou, maréchal ferrant, demeurant à Louerre,

« Agissant au nom et comme tuteur naturel et légal de Charlotte-Marie-Augustine, sa fille mineure, issue de son mariage avec Marie Albert, son épouse décédée » ;

Ayant M^e LE RAY pour avoué ;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé, de M. Jacques Albert, garde-champêtre, demeurant à Denezé, agissant au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Albert et Bardou, sus-nommés,

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, procédé par le ministère de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques, des immeubles dépendant de la succession du sieur Auguste Albert, indivis entre lesdits mineurs, sur les lotissements et mises à prix ci-après.

DESIGNATION

Et mises à prix.

I. — Commune de Louerre.

1^{er} Lot.

Une maison, au bourg, comprenant une chambre basse à cheminée, une chambre haute aussi à cheminée, grenier couvert en ardoises, une cave à cheminée derrière la maison, et au couchant cour et jardin entourés de caves, dessus de partie des caves ci-dessus, autre dessus en jardin et friche, sur les caves de Raymond et autres, le tout formant un ensemble de figure irrégulière, d'une contenance de neuf ares environ, joignant au nord Martio, au levant Gautreau et Martio, au couchant M. Bonnemère, au midi une descente commune, Roucher et autres.

Mise à prix : quatre cents francs, ci..... 400

2^o Lot.

Soixante-un ares cinquante-neuf centiares de terre et vigne, au lieu dit les Bois, joignant au nord la route de Gennes à Louerre, au levant Vinsonneau, au midi Huet, au couchant Beaumont.

Mise à prix : trois cents francs, ci..... 300

3^o Lot.

Six ares soixante centiares environ de terre, aux Frèches-des-Noues, joignant au levant Sigogne, au midi Vinsonneau, au couchant la route, au nord Bourgerie.

Mise à prix : vingt francs, ci..... 20

4^o Lot.

Huit ares vingt-cinq centiares environ de vigne, au Tertre, joignant au levant Martin, au midi Martio, au couchant la route, au nord M. Bonnemère.

Mise à prix : cinquante francs, ci..... 50

5^o Lot.

Une maison, au bourg, comprenant deux chambres basses, deux chambres hautes et grenier, grange, cave, cour et jardin, le tout en un seul tenant, contenant un are environ, joignant au levant Roucher, au midi Vinsonneau, au couchant M. Bonnemère et au nord le premier lot.

De cette maison dépend un petit jardin contenant environ soixante-dix centiares, joignant au levant Vinsonneau, et des autres parts Gautreau et autres.

Mise à prix : deux cents francs, ci..... 200

II. — Commune d'Ambillou.

6^o Lot

Six ares soixante centiares environ de terre, aux Lochereaux, joignant au nord et au levant M. Gignon, au midi M. Bernard-Dron, au couchant un chemin.

Mise à prix : trente francs, ci..... 30

Total des mises à prix : mille francs, ci..... 1.000

NOTA. — Par le jugement sus-énoncé, le notaire commis a été autorisé à réunir plusieurs lots en un seul, pourvu que la mise à prix totale ne soit pas modifiée.

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, 42, rue du Marché-Noir, poursuivant la vente ;

2^o A M^e BOURDAIS, notaire à Gennes, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait rédigé par l'avoué soussigné, conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.

Saumur, le dix-neuf août mil huit cent quatre-vingt-sept.

V. LE RAY.

Etude de M^e GUYARD, notaire à Doué, successeur de M^e Paul TAUREAU.

A VENDRE PAR ADJUDICATION Après décès,

Le dimanche 28 août 1887, à midi, En l'étude dudit M^e GUYARD, notaire,

Le Café National

Situé à Doué, rue Foulon,

Exploité par M^{me} Gasparin,

Comprenant :

La clientèle, l'achalandage, le matériel, les marchandises qui s'y trouvent et le droit au bail de la maison.

S'adresser audit M^e GUYARD.

A VENDRE

UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Neuillé près Saumur, à deux kilomètres de la gare du chemin de fer de l'Etat ;

Comprenant :

1^o Une BELLE MAISON d'habitation avec servitudes, remise, écurie, basse-cour ;

Grande pelouse, canal d'eaux vives, pièce d'eau ;

Belle avenue de tilleuls ;

2^o 4 hectares 30 centiares de prés et terres.

S'adresser à M^e BEAUREPAIRE, ancien avoué.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie à louer

S'adresser au bureau du journal.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean ; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelles. (267)

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE DE MEUBLES ET DE MARCHANDISES

Par suite de faillite.

Le DIMANCHE 21 AOUT 1887, à une heure du soir, et jours suivants s'il y a lieu, en une maison au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, occupée par le sieur Daubterre, marchand de vins, failli,

Il sera vendu :

Armoires, bois de lits, buffets, secrétaire, comptoir, tables, chaises, tabourets, objets de literie, linge, vêtements, outils de tonnelier, cercles, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie ;

Vins en cercles, liqueurs en bouteilles, alcool, eau-de-vie, cognac, rhum, absinthe, vins fins, vermouth, foudres, tonnes, futailles, un baquet, une forte bascule et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1888, Grande Maison

Occupée par M. Chaussepied, rue de la Petite-Bilange.

S'adresser à M. GAGNEUX, propriétaire à Presles. (295)

A LOUER

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelles.

S'adresser à M^{me} veuve COUTARD, place du Petit-Thouars, Saumur.

A CÉDER

Pour cause de santé,

CAFÉ RESTAURANT

Bonne condition.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

DEUX CHIENS DE CHASSE

Un ÉPAGNEUL et un BRAQUE anglais, bien dressés et garantis ; PLUSIEURS AUTRES CHIENS DE RACE, non dressés, que l'on céderait à de bonnes conditions.

S'adresser à M. ROUSSE, à Souzay.

A VENDRE

Un BEAU CHIEN braque, Saint-Germain pur, deux ans, bien dressé.

S'adresser à M^{me} BAUGÉ, au Mont-cartier, à Vivy. (356)

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUBAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côteaux à 80 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 80 fr. ;

Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

A VENDRE

Belle chienne d'arrêt S'adresser au bureau du journal.

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins de Chemiserie de M. DORÉ sont transférés rue du Portail-Louis, 29. (476)

Offres et Demandes

M. GUBERT, comptable, pour quelques heures dans la journée, désire écriture ou comptabilité. S'adresser rue du Temple, 4.

ON DEMANDE un apprenti quincaillier.

S'adresser au bureau du journal.

APPRENTI de 16 ans est demandé à l'Épicerie Parisienne, rue d'Orléans.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois. 7 fr.

Un an. 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

INSTITUTION LELARGE (Fondée en 1844)

Rue Gay-Lussac, 20; Impasse Royer-Collard, 9 et 12, — PARIS

PRÉPARATION SPÉCIALE AUX

BACCALAURÉATS

L'Institution Lelarge, située dans le magnifique quartier du Luxembourg, se recommande aux familles par les nombreux et rapides succès de ses élèves. — Cet établissement s'adresse :

1^o Aux jeunes gens qui, pour un motif quelconque, n'ont pas suivi l'ordre traditionnel des classes et se trouvent arrêtés à l'Université.

En 1884-85, l'Institution a fait recevoir 156 élèves.

PENDANT LES VACANCES pour les Examens d'OCTOBRE-NOVEMBRE

Les Prospectus et la Liste des Éléves reçus sont envoyés aux Familles sur simple demande

LESSIVE - IRIS

LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer

Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.

Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses

DE MM. WICKHAM F^{rs}, D^{rs}, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

SOULAGEMENT RÉEL ET SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur chez M^{me} V. Lardeux, coutelier et bandagiste.

Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

INJECTION PEYRARD

ex-Pharmacien à Alger. L'Injection Peyrard est la seule au monde ne contenant aucun principe toxique ni caustique, guérissant réellement en 4 à 6 jours. Rapport : « Plusieurs médecins d'Alger ont essayé l'Injection Peyrard sur 232 Arabes atteints d'écoulements récents ou chroniques, dont 80 malades depuis plus de 10 ans, 60 depuis 5 ans, 92 de 4 jours à 2 ans; le résultat n'a donné que 231 guérisons radicales après 6 à 8 jours de traitement. Deuxième essai, fait sur 181 Européens, a donné 181 guérisons. » Chez l'inventeur E. PEYRARD, place du Capitole, à Toulouse, et dans toutes les Pharmacies.

DENTS

SANS PALAIS NI CROCHETS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.